

# Campagnes ENC 2025



## Actualités

### Tous champs

### Nouveautés de l'arbre analytique 2025

**SMR - SAMT métier de RR** : ajout de 2 SAMT correspondant aux nouveaux intervenants du CSAR

- 932.724.80 Autre Professionnel intervenant en éducation thérapeutique et prévention (correspond au code intervenant 80 du CSAR au PMSI)
- 932.724.81 Autre Professionnel formé à des prises en charge particulières (correspond au code intervenant 81 du CSAR au PMSI)

**HAD – Intervenant HAD** : ajout d'une SA en lien notamment avec l'autorisation HAD-R  
935.310.35 Enseignant en Activité Physique Adaptée (EAPA)

#### MCO : MS -OSP

**L'arrêté MIG MCO disparaît au profit des Missions Spécifiques (MS) et Objectifs de Santé Publiques (OSP).**

#### Impact sur l'arbre analytique

- Traitement des MS-OSP
  - Remplacement du chapitre MIG MCO par MS-OSP
  - Utilisation de la nouvelle numérotation DGOS, avec recodage automatique si c'est une ex-MIG
  - Ajout de 3 ou 4 missions
  - Quelques anciennes MIG passent en MS-OSP
- Traitement des anciennes MIG
  - Elles seront classées dans « Activité spécifiques MCO »
  - Codes MIG sont maintenus (validés avec la DGOS)

#### Impact sur le logiciel ARCAh

- L'écran « Activités de l'arrêté MIG MCO » devient « Activités de l'arrêté MS/OSP »
- Pas de modification pour le SMR. Ecran « Activités de l'arrêté MIG SMR » maintenu

#### MCO : Soins intensifs

#### Modification des UM du PMSI

#### Impact sur l'arbre analytique

- Nouvelles sections de soins intensifs pédiatriques de spécialités
- Nouvelles sections USIP
- Tous les codes SA N-1 sont toujours possibles
  - Recodage automatique du logiciel

→ Arbre analytique des soins intensifs

Code SA 2024	Libellé SA 2024	Type autorisation 2024	Code SA 2025	Libellé SA 2025	Type autorisation 2025
934.142	Soins intensifs médicaux	02B,02C,02E,02I, 02D, 02F,02H,15I, 15E, 15C, 15D, 15H	934.142	Soins intensifs	02A 02B 02E 02F 02H 02I 05 15E 15G 15H 15I 18 24C 24D 25C 25D
934.142.1	Soins intensifs médicaux	02B,02C,02E,02I, 02D, 02F,02H,15I, 15E, 15C, 15D, 15H	934.142.1	Soins intensifs hors USIP	02A 02B 02E 02F 02H 02I 05 15E 15G 15H 15I 18 24C 24D 25C 25D
934.142.11	Soins intensifs médicaux - COVID 19	02B	Suppression		
934.142.2	Soins intensifs néonataux	05	934.142.2	Soins intensifs en néonatalogie	05
934.142.3	Soins intensifs médicaux pédiatriques	02B	934.142.3	Soins intensifs pédiatriques	02A 02B 15E 15G 15H 15I
			934.142.31	Soins intensifs pédiatriques de cardiologie	02A 15E
			934.142.32	Soins intensifs d'hématologie (USIH) pédiatriques	15H
			934.142.33	Soins intensifs pédiatriques de spécialité	02B 15I 18
			934.142.34	Soins intensifs polyvalents pédiatriques de recours	15G
			934.142.4	Soins intensifs adultes	02A 02E 02F 18 02I 02H 02I 02B 02I
934.142.4	Soins intensifs cardiologiques	02A,02C,02E,02I, 02D, 02F,02H,15I, 15E, 15C, 15D, 15H	934.142.41	Soins intensifs adultes cardiologiques (USIC)	02A 02E
934.142.5	Soins intensifs neuro-vasculaires (USINV)	18,02I, 02D, 02F,02H,15I, 15E, 15C, 15D, 15H	934.142.42	Soins intensifs adultes neuro-vasculaires (USINV)	02F 18
934.142.6	Soins intensifs de néphrologie	02B,02C,02E,02I, 02D, 02F,02H,15I, 15E, 15C, 15D, 15H	934.142.43	Soins intensifs adultes de néphrologie	02I
934.142.7	Soins intensifs d'hématologie	16,,02C,02E,02I, 02D, 02F,02H,15I, 15E, 15C, 15D, 15H	934.142.44	Soins intensifs adultes d'hématologie (USIH)	02H
934.142.8	Soins intensifs de pneumologie	02B,02C,02E,02I, 02D, 02F,02H,15I, 15E, 15C, 15D, 15H	934.142.45	Soins intensifs adultes de pneumologie	02I
934.142.9	Soins intensifs autres	02B,02C,02E,02I, 02D, 02F,02H,15I, 15E, 15C, 15D, 15H	934.142.46	Soins intensifs adultes de spécialité	02B 02I
			934.142.5	Unité de soins Intensifs Polyvalentes - USIP	24C 24D 25C 25D
			934.142.51	Unité de soins intensifs polyvalents adultes	24C
			934.142.52	Unité de soins intensifs polyvalents dérogatoires adultes	24D
			934.142.53	Unité de soins intensifs polyvalents pédiatriques	25C
			934.142.54	Unité de soins intensifs polyvalents dérogatoires pédiatriques	25D

## ENC MCO

Pour la campagne ENC MCO 2025, la liste des traceurs de radiofréquence a été mise à jour. Celle-ci se trouve sur la [page dédiée à l'ENC MCO 2025](#).

## ENC SMR

### Publication liste traceurs complémentaires ENC SMR

SMR : la liste des spécialités pharmaceutiques traceurs complémentaires 2025 est en ligne.

### Evolution de la charte qualité SMR 2025

Les taux de suivi des charges médicales au séjour évoluent pour les spécialités pharmaceutiques :

○ Spécialités pharmaceutiques LES + LES SMR	95%	
○ Spécialités pharmaceutiques hors [LES + LES SMR]	20%	<i>inchangé</i>
○ Spécialités pharmaceutiques sous AP-AC	70%	<i>inchangé</i>
○ Produits sanguins labiles	70%	<i>inchangé</i>

## ARAMIS SMR

### Suppression du Fichier 12 ARAMIS SMR (Liste des séjours ayant bénéficié d'un appareil roulant)

Ce recueil n'est plus attendu pour l'ENC SMR. Les charges de matériel médical des SA SPE SMR Parc de matériel roulant (interne et externe) peuvent être suivies au séjour dans le fichier 2 ARAMIS.

### Modification du format du fichier 11 ARAMIS SMR (Consommations de minutes des SAMT Plateaux SMR et des SAMT Métiers de RR)

Suite à l'introduction du CSAR au PMSI, le recueil au séjour de l'activité de réadaptation pour l'ENC à partir de la campagne 2025 va évoluer, ces changements étant la déclinaison des conséquences de l'évolution du CSARR en CSAR et de l'évolution du CSARR lui-même. Ce recueil ENC est réalisé dans le Fichier 11 transmis dans ARAMIS SMR.

Les modifications des informations attendues dans le fichier 11 ARAMIS SMR sont les suivantes.

1. ACTES CSARR et CSAR
  - Variable « Niveau/module de technicité » : ajoutée au CSARR et au CSAR, et ajoutée au recueil ENC
2. ACTES CSAR
  - **Variable supprimée dans le CSAR mais maintenue dans l'ENC :**
    - Variable « Nombre réel de patients » : elle est supprimée au CSAR **mais est toujours demandée pour le recueil ENC**. Cette information est importante

pour la saisie et le contrôle du correct minutage des actes collectifs et individuels non dédiés, et l'exploitation des données de l'ENC.

- **Maintien d'un recueil complémentaire ENC pour les actes CSAR réalisés en pluriprofessionnel mais adaptation des modalités d'application :**
  - Pour le recueil ENC, le recueil de l'acte pluriprofessionnel détaillé par intervenant est **maintenu obligatoire uniquement pour l'acte CSAR 11E11 Synthèse interdisciplinaire** (contre tous les actes pluripro par nature du CSARR) **même si la modalité pluriprofessionnelle n'a pas été codée au PMSI** (dans le recueil ENC, 1 acte pour l'intervenant principal codant et 1 acte pour chacun des autres métiers ayant contribué à la réalisation de l'acte)
  - Pour le recueil ENC, **pour les actes avec la modalité pluriprofessionnelle codée au PMSI (autres que 11E11)**, le recueil de l'acte pluriprofessionnel détaillé par intervenant est possible mais reste **facultatif**
  - Variable « Types d'intervenant pour les actes de RR réalisés en pluriprofessionnel » du recueil ENC : à renseigner pour **tous les actes 11E11** et pour tous les actes avec la modalité pluriprofessionnelle codée **pour lesquels le recueil détaillé par intervenant est réalisé**
- **Variables supprimées dans le CSAR et supprimées pour les actes CSAR dans l'ENC :**
  - Variable « Nombre d'intervenants » : supprimée au CSAR et plus demandée dans le recueil ENC (champ vide pour les actes CSAR dans le fichier 11 ARAMIS tant que le CSARR est encore codable)
  - Variable « Code modulateur de patient » : supprimée au CSAR et pour le recueil ENC (champ vide pour les actes CSAR dans le fichier 11 ARAMIS tant que le CSARR est encore codable)
- **Variables ajoutées dans le CSAR et ajoutées dans l'ENC :**
  - Variable « Modulateur de temps » : ajoutée au CSAR et au recueil ENC (champ vide dans le fichier 11 ARAMIS pour les actes CSARR)  
**Attention** : Les minutes réelles d'intervenants pour tous les actes CSAR sont toujours à recueillir pour l'ENC, selon les mêmes règles que pour les actes CSARR (Le modulateur de temps du CSAR ne concerne que 32 actes et est du temps patient).
  - Variable « Modalité collective » : ajoutée au CSAR et au recueil ENC (champ vide dans le fichier 11 ARAMIS pour les actes CSARR)
  - Variable « Modalité pluriprofessionnelle » : ajoutée au CSAR et au recueil ENC (champ vide dans le fichier 11 ARAMIS pour les actes CSARR)

Le format du fichier 11 ARAMIS pour l'ENC portant sur les données 2025 sera donc le suivant, avec en rouge les modifications par rapport au format 2024 :

Champs à fournir	Spécificité du champ
Identifiant séjour	Numéro de séjour (administratif / SMR / interne)
Date de réalisation de l'acte	
Code CSARR Ou Code CCAM Ou code CSAR	Selon codification du Catalogue CSARR ou CSAR + liste restreinte d'actes CCAM correspondant à une activité de RR
Durée en minute de réalisation de l'acte	
Numéro SAMT métiers RR	Selon découpage de l'établissement.
Numéro SAMT plateaux SMR	Selon découpage de l'établissement. + SA 936611 « Atelier d'appareillage et de confection » A renseigner seulement dans le cas où l'acte est réalisé sur un plateau SMR Si le champ « Type d'intervenant pour les actes de RR réalisés en pluriprofessionnels ne faisant pas partie de la liste fermée des actes pluriprofessionnels du CSARR » = C : ce champ doit obligatoirement être vide
Code appareillage	Code A, B et/ou C en fonction du CSARR ou CSAR. Ne peut concerner qu'un acte CSARR ou CSAR
Code modulateur de lieu	Selon codification du Catalogue CSARR ou CSAR

Rapprochement avec PMSI
Identique ENC et PMSI (sauf si numéro interne)
Identique ENC et PMSI
Identique ENC et PMSI
<b>Recueil spécifique ENC</b>
En lien avec code intervenant PMSI 1 code PMSI = 1 SAMT MRR si un seul type d'intervenant 1 code PMSI = x SAMT MRR si plusieurs types d'intervenant => <b>Recueil spécifique ENC à mettre en place</b>
Codes modulateurs de technicité, de lieux, extension documentaire, extension PMSI orientent partiellement la localisation des actes sur ou hors de plateaux RR Mais tous les PRR ne sont pas identifiés, l'atelier non plus => <b>Recueil spécifique ENC à mettre en place</b>
Identique ENC et PMSI
Identique ENC et PMSI

Code modulateur de patient n°1	Selon codification du Catalogue CSARR (CSAR : champ vide)	CSARR : Identique ENC et PMSI CSAR : champ vide
Code modulateur de technicité	Selon codification du Catalogue CSARR ou CSAR	Identique ENC et PMSI
Nombre réel de patients	Valeur numérique comprise entre 1 et 99 (Information à continuer à recueillir pour les actes CSAR, en information complémentaire de celles du PMSI )	CSARR : Identique ENC et PMSI CSAR : Recueil spécifique ENC à mettre en place
Nombre d'intervenants	Acte CSARR : Valeur numérique comprise entre 1 et 99 (CSAR : champ vide)	CSARR : Identique ENC et PMSI CSAR : champ vide
Extension documentaire ou Extension PMSI	Selon codification du Catalogue CSARR ou CSAR, et extension PMSI des actes CCAM de RR *	Identique ENC et PMSI
Type d'intervenant pour les actes de RR réalisés en pluriprofessionnels ne faisant pas partie de la liste fermée des actes pluriprofessionnels du CSARR	<p>P = intervenant principal (pour celui ayant codé au PMSI) C = co-intervenant (pour celui ayant co-réalisé l'acte avec l'intervenant principal)</p> <p>Actes CSARR : concerne les actes de RR réalisés en pluriprofessionnels ne faisant pas partie de la liste fermée des actes pluriprofessionnels du CSARR. Recueil des actes des co-intervenants facultatif. S'il est réalisé, ce champ doit obligatoirement être renseigné pour les actes concernés ainsi que le champ « nombre d'intervenant ».</p> <p>Actes CSAR : - Recueil des actes des co-intervenants obligatoire pour l'acte 11E11. Ce champ doit obligatoirement être renseigné pour les actes concernés. - Recueil des actes des co-intervenants facultatif pour les autres actes CSAR ayant la modalité pluriprofessionnelle. S'il est réalisé, ce champ doit obligatoirement être renseigné pour les actes concernés</p>	Recueil spécifique ENC à mettre en place

Modulateur de temps	Selon codification du Catalogue CSAR
Modalité collective	Selon codification du Catalogue CSAR
Modalité pluriprofessionnelle	Selon codification du Catalogue CSAR
Niveau/module de technicité	Selon codification du Catalogue CSARR ou CSAR

CSARR	:	champ	vide
CSAR : Identique ENC et PMSI			
CSARR	:	champ	vide
CSAR : Identique ENC et PMSI			
CSARR	:	champ	vide
CSAR : Identique ENC et PMSI			
CSARR et CSAR : Identique ENC et PMSI			

## ENC HAD

### Publication liste traceurs non facturables en sus ENC HAD

HAD : la liste des spécialités pharmaceutiques traceurs complémentaires 2025 est en ligne.

### Evolution de la charte qualité HAD 2025

Les taux de suivi des charges médicales au séjour évoluent pour les spécialités pharmaceutiques :

- |  |     |                 |
|--|-----|-----------------|
| ○ Spécialités pharmaceutiques Liste En Sus (LES)       | 95% |                 |
| ○ Spécialités pharmaceutiques hors LES + FICHCOMP MCHL | 50% | <i>inchangé</i> |
| ○ Produits sanguins labiles                            | 90% | <i>inchangé</i> |
| ○ Spécialités pharmaceutiques sous AAP-AAC             | 90% | <i>inchangé</i> |